

DOSSIER DE SECURITE

PAYE TON NOËL 2023

-Place de Zurich à Strasbourg-

Du 08 au 10 Décembre 2023



Interlocuteurs

Le demandeur - L'organisateur

Association Pelpass&Cie

10 rue du Hohwald, 67000 Strasbourg

Siret : 530 471 838 00017

Présidée par Nicolas MEYER

Mail : nicolas.meyer.86@gmail.com

Direction : Jérémie FALLECKER

Tel. : 06.70.84.46.38

Mail : jeremie@pelpass.net

Le Projet

Site

Place de Zurich

67000 Strasbourg

Propriétaire et Exploitant

Ville de Strasbourg Eurométropole

Interlocuteurs techniques et logistiques

Société de sécurité :

Prestige Sécurité

14B rue du maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg

Chargé de sécurité : JERJIR Islam

Régie Générale et Direction Technique :

Pelpass & Cie

10 rue du Hohwald, 67000 Strasbourg

Sommaire

Présentation générale

1/ Objet de la demande	p.4
2/ Présentation de la manifestation	p.4
3/ Description du site	p.5
4/ Description de l'événement	p.5
4.1/ Déroulé de l'événement	p.5
4.2/ Entrée du Site et accueil du public	p.6
4.3/ Contrôle d'accès	p.6
5/ Règlementation applicable	p.6
6/ Effectif et classement	p.6
7/ Les dégagements	p.7
8/ Mesures d'évacuation	p.7
9/ Le chapiteau	p.8
9.1/ Effectifs et classements	p.8
9.2/ Construction	p.9
9.3/ Installation de chauffage	p.9
9.4/ Aménagement des chapiteaux	p.9
9.5/ Calcul des dégagements	p.9
9.6/ Locaux à risques, locaux non accessibles au Public	p.10
9.7/ Sécurité Incendie	p.10
10/ Aménagements Extérieurs	p.11
11/ Électricité	p.11
12/ Éclairage	p.12
13/ Sanitaires	p.12
14/ Sonorisation	p.13
15/ Moyens de secours	p.13
16/ Service de sécurité	p.14
17/ Stockage et enlèvement des déchets	p.14
18/ Accès des secours et distance du réseau	p.15

Annexes et Plans

- Plan de situation + Plan de situation Zoom
- Plan d'implantation
- Kbis
- Agréments et pièces d'identités du personnel de sécurité
- Extraits registre de sécurité
- Notices des chauffages
- Assurance

1/ Objet de la demande

L'association Pelpass & Cie organise la 17ème édition du Festival Paye ton Noël du 08 au 10 décembre 2023 sur la place de Zurich dans le quartier de la Krutenau à Strasbourg.

Des concerts et spectacles se dérouleront sous un chapiteau ; des animations se dérouleront sur la place ; le tout dans une enceinte close.

2/ Présentation de la manifestation

Depuis 17 ans, le festival Paye Ton Noël propose durant la période des fêtes de fin d'année, un événement alternatif au Marché de Noël de Strasbourg.

Dans cette dynamique, l'événement – pluridisciplinaire et itinérant dans la ville de Strasbourg – s'installe depuis 8 ans pendant un week-end sur la Place de Zurich située au cœur du quartier de la Krutenau. L'idée est de proposer un mini festival aux strasbourgeois autour de la musique, des arts de la rue et d'ateliers participatifs, le tout en libre accès et en-dehors du Centre-Île, saturé durant cette période par le Marché de Noël.

Cet événement se veut à l'image de l'association et mêle donc activités à faire en famille, spectacles pour petits et grands et concerts, le tout dans un cadre mis en place par l'association afin d'accueillir dans les meilleures conditions le public : mise en place d'un chapiteau afin d'accueillir les compagnies et groupes qui se produiront sur le week-end, d'une buvette et d'un stand de restauration, d'une décoration en lien avec le thème du festival, sans oublier un dispositif de sécurité qui permet le bon déroulement de la manifestation.

3/ Description du site

Le site : Place de Zurich 67000 Strasbourg

Le site se trouve dans le quartier de la Krutenau en dehors de la zone sécurité du Marché de Noël du Centre-Ile.

CF le plan de situation

4/ Description de l'événement

4.1 : Déroulé de l'évènement :

Vendredi 08 Décembre : accueil du public de 18h00 – 01h00 / Gratuité – Concerts et Animations

Samedi 09 Décembre : accueil du public de 14h00 – 01h00 / Gratuité – Concerts et Animations

Dimanche 10 Décembre : accueil du public de 13h00 - 21h00 / Gratuité – Concerts et Animations

4.2 : Entrée du site et accueil du public

L'accessibilité de la place de Zurich est assurée par les axes de circulation existant :

Entrée Ouest : Rue de Zurich se prolongeant Rue des Orphelins

Entrée Est : Rue Munch se prolongeant Rue de la Krutenau puis Rue de Zurich

Le fléchage permettra le cheminement vers les Accès au site.

4.3 Contrôle d'accès :

Un comptage aux entrées permettra le respect de l'effectif réel sur site.

Des agents de sécurité se chargeront du contrôle des sacs aux deux entrées.

5. Règlementation Applicable

- Articles R 123.1 à R 123.55 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié, dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 5 février 2007 modifié, portant approbation des dispositions particulières du **type L** - Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles, ou à usages multiples.
- Arrêté du 23 janvier 1985 modifié, portant approbation des dispositions particulières du **type CTS** - Chapiteaux, Tentes et Structures.
- Normes Françaises

6/ Effectif et classement du Site

(CCH R123-18 - CCH R123-19)

Activité		Effectif		
Détail de l'activité	Type correspondant	Public	Personnel	Total
Activité extérieur	PA	450	45	499
Classement	3ème catégorie			

Effectif maximum du site : 499 personnes

Évaluation haute des personnes de l'Organisation/Artistes/Personnel : 49 personnes

Jauge maximum accueil spectateurs : 450 personnes

Seuil de classement ERP type PA : de 301 à 700 personnes

Proposition de Classement : ERP PA 3ème Catégorie

Surface Zone Publique Totale : 800m²

Nombre d'Unités de Passage : 8 UP

Nombre de Dégagements : 2 D

7/ Les Dégagements :

(CCH CO 38)

Calcul des Dégagements		Effectif		
Dégagements	Unités de Passage	Public	Personnel	Total
1D pour un effectif de moins de 500	2 UP Mode de calcul : 1UP par 300 pers	450 pers	45 pers	499 pers
Dégagements Réalisés				
Dégagements	Unités de Passage			
32D de 4UP	8 UP			

8/ Mesures d'évacuation :

L'ordre d'évacuation sera donné au chargé de sécurité dans les cas suivants :

- En cas d'injonction de la préfecture
- En cas de dépassement de la vitesse limite de vent indiquée par le propriétaire du chapiteau sur l'extrait du registre de sécurité.
- en cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public

L'organisateur sera en contact avec un service météo pour le suivi de l'évolution des conditions météorologiques, il transmettra ces informations au chargé de sécurité.

8.1 / Procédure d'évacuation :

Le chargé de sécurité sera en charge de superviser l'évacuation du site et de contrôler que l'établissement soit bien vide.

En cas d'ordre d'évacuation l'agent SSIAP communiquera les consignes aux régisseurs et techniciens responsables de la sonorisation sous le chapiteau.

Les ordres seront communiqués via des liaisons radio portatives.

L'alerte d'évacuation sera diffusée au public à l'aide de mégaphones à disposition des agents SSIAP.

9/ Le chapiteau 10m x 20m

Un chapiteau sera implanté sur la place.

Le chapiteau sera monté par le monteur de la société qui délivrera les certificats de bon montage.
(*CF les extraits des registres de sécurité*)

Une demande d'autorisation d'implantation de CTS a été déposée au service de la police du bâtiment de la ville de Strasbourg.

9.1 Effectif – Classement

Calcul de l'effectif maximal de la structure :

Mode de calcul selon l'article L3 a) de l'Arrêté du 05 février 2007 – salle de spectacle

Tranche du classement Type L et CTS : 301 à 700 personnes

Proposition de Classement : PA 3^{ème} catégorie

Activités					Effectif
	Détail de l'activité	Surface Publique	Type correspondant	Catégorie	Public
	Concert Debout	127m2	L Article L3a Calcul : 3pers/m2 Manifestation sans sièges ni bancs	3ème	381 places

9.2 Construction :

(CTS 7, CTS 8 et CTS 9)

Chapiteau de 10mx20m :

Numéro d'extrait du registre de sécurité N° S67-657

Date de Validité : 13.02.2025

L'extrait du registre de sécurité est en annexe.

L'attestation de bon montage sera tenue à disposition des autorités administratives compétentes.

9.3 Dispositif de chauffage :

Un générateur de chaleur à air pulsé sera fourni par la prestataire du chapiteau.

Le générateur ne dépassera pas les 70kW, il sera situé à l'extérieur du chapiteau à une distance minimum de 5m de la paroi du chapiteau.

La défense contre l'incendie sera assurée par un extincteur à poudre.

Notice en annexe

9.4 Aménagement du chapiteau :

Le chapiteau comporte deux espaces scindés : une partie technique séparée de la partie publique.

La partie technique est essentiellement un espace scénique. Il comporte un podium ainsi que les différents équipements d'éclairage et de sonorisation.

9.5 Calcul des dégagements

(CTS 10, CTS 11, CCH CO 38)

Calcul des Dégagements		Effectif		
Dégagements	Unités de Passage	Public	Personnel	Total
1D +1D par tranche de 500pers	5 UP Mode de calcul : 1UP + 1UP par 100 pers	370 pers	11 pers	381 pers
Dégagements Réalisés				
Dégagements	Unités de Passage			
2 Dégagements de 3UP	6 UP			

9.6 Locaux à risques, locaux non accessibles au Public

(CTS 15 et CTS 25)

Les zones techniques (espace scénique) non accessibles au public seront interdites d'accès.

Il n'y aura pas de locaux à risques particuliers dans la structure.

Les éventuelles installations techniques aménagées, aux fins de créer des effets spéciaux (lumières, fumées, etc.), seront conformes à l'instruction technique relative à l'utilisation d'installations particulières.

9.7 Sécurité incendie :

Un agent SSIAP1 sera présent sous le chapiteau

L'agent SSIAP1 effectuera des contrôles avant l'ouverture du site au public ; les agents présents lors des concerts assureront périodiquement des rondes durant la manifestation.

L'agent SSIAP1 aura accès à un mégaphone en cas d'ordre d'évacuation.

10/ Aménagements extérieurs

Une buvette ainsi qu'un stand de petite restauration seront tenu par l'association Pelpass&Cie.

Le stockage de combustible utile sera limité et hors d'accès du public.

Dans le cas d'utilisation d'hydrocarbure liquéfié, les dispositions suivantes seront appliquées :

- Seuls les récipients contenant 13 kg de gaz liquéfié au plus seront autorisés.
- Ces bouteilles en service seront toujours hors d'atteinte du public et seront protégées contre les chocs.

Les bouteilles non raccordées, vides ou pleines, seront stockées à l'extérieur de toutes structures et limitées au maximum. Les flexibles seront visitables sur toute leur longueur ; leur date limite d'emploi, marquée sur le tuyau de façon indélébile, sera contrôlée.

Le mobilier :

Les tables et bancs de brasserie seront aménagés dans des zones prévues (hors des dégagements).

Seront interdits tout objets présentant des risques (bouteille en verre, cannette, ...)

11/ Électricité

Les branchements électriques temporaires seront réalisés par l'équipe technique de l'organisation, conformément à la norme NFC 15-100.

- Les câbles électriques seront hors de portée du public.
- Des mesures seront prises pour la protection des passages de câble au sol.
- Les coffrets ou armoires électriques seront rendus inaccessibles au public.

Un responsable technique sera présent durant la présence du public.

L'ensemble des installations électriques seront contrôlées par le bureau de contrôle

Apave Strasbourg / 2 rue de l'électricité ZI Vendenheim 67454 Mundolsheim Cedex

Rendez-vous fixé le 07/12/2023 à 09h00

12/ Éclairage général :

Éclairage normal :

L'éclairage normal permettra d'assurer un cheminement facile, d'effectuer les manœuvres intéressant la sécurité, ainsi que le balisage en cas d'évacuation du public.

Éclairage de sécurité :

Une installation d'éclairage de sécurité autonome permettra le cheminement sécurisé et d'indiquer les issues de secours en cas de coupure de la source d'alimentation de l'éclairage normal.

Voir Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité BAES disposés sur le plan d'implantation

Éclairage extérieur - l'accès au site :

L'éclairage public permet le cheminement et l'accès au site.

13/ Sanitaires

2 toilettes sèches dont 1 PMR seront à disposition des festivaliers sur le site.

Conformément à l'article 17 de l'Arrêté du 07 Septembre 2009 ces toilettes ne généreront aucune nuisance pour le voisinage ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles ou souterraines.

Les urines des pissotières seront collectées dans une cuve étanche régulièrement vidée – les fèces dans des réceptacles étanches de façon à éviter tout écoulement et à l'abris des intempéries.

Toutes les matières collectées seront traitées par la société de prestation en charge des toilettes.

Nettoyage des mains :

Un point d'eau potable avec du savon accessible aux festivaliers sera installé à proximité des toilettes.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique à disposition du publique seront placés sur le site.

14/ Sonorisation – prévention des nuisances sonores

- Sonorisation :

Les spectacles et concerts sous chapiteaux seront sonorisés.

Une demande d'autorisation de sonorisation dans l'espace publique a été déposée auprès des autorités de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les dispositions imposées par le service seront mises en œuvre.

- Protection de l'audition :

Des dispositifs de protection de l'audition (bouchons / casques pour les enfants) seront mis gratuitement à disposition du public.

15/ Moyens de secours

Moyens d'extinctions :

La défense contre l'incendie sera assurée :

- par des extincteurs portatifs à eau pulvérisée, de 6 litres minimum judicieusement répartis.
- par des extincteurs appropriés aux risques particuliers. Des extincteurs CO2 seront disposés à proximité des coffrets électriques.

Alarme et agent SSIAP :

Sera présent 1 mégaphone sous le chapiteau.

L'agent SSIAP 1 sera avisé de l'emplacement. Il sera responsable de ce mégaphone.

Alerte :

Le site est dépourvu d'un téléphone urbain, le chargé de sécurité sera en possession de GSM sur 2 réseaux distincts.

16/ Service de sécurité

Un service de sécurité incendie et un service d'ordre sera présent durant la présence du public. Toutes les informations seront centralisées au responsable sécurité via liaison radio.

3 agents de sécurité seront présents dont un agent de sécurité SSIAP1, (disposés selon le plan d'implantation)

- 1 Agent posté à chaque accès

- 1 agent SSIAP posté sous le Chapiteau 10m x 20m

(CF Plan de sécurité , Kbis + Agrément)

17/ Stockage et enlèvement des déchets

Les services de la ville nous fournissent 4 bennes à ordures à tri sélectif, les bennes seront collectées par les services à l'issue du festival.

Nettoyage et entretien :

Un nettoyage quotidien sera assuré afin de débarrasser les locaux des déchets de toute nature. Les déchets et les détritrus provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public, et transportés hors de l'établissement.

18/ Accès des secours et distance du réseau

Deux voies principales de 3m50 permettent d'accéder au site :

Rue de Zurich se prolongeant Rue des Orphelins

Rue Munch se prolongeant Rue de Zurich

Les agents de sécurité en liaison radio seront postés devant les accès secours A et B pendant les heures d'ouverture au public.

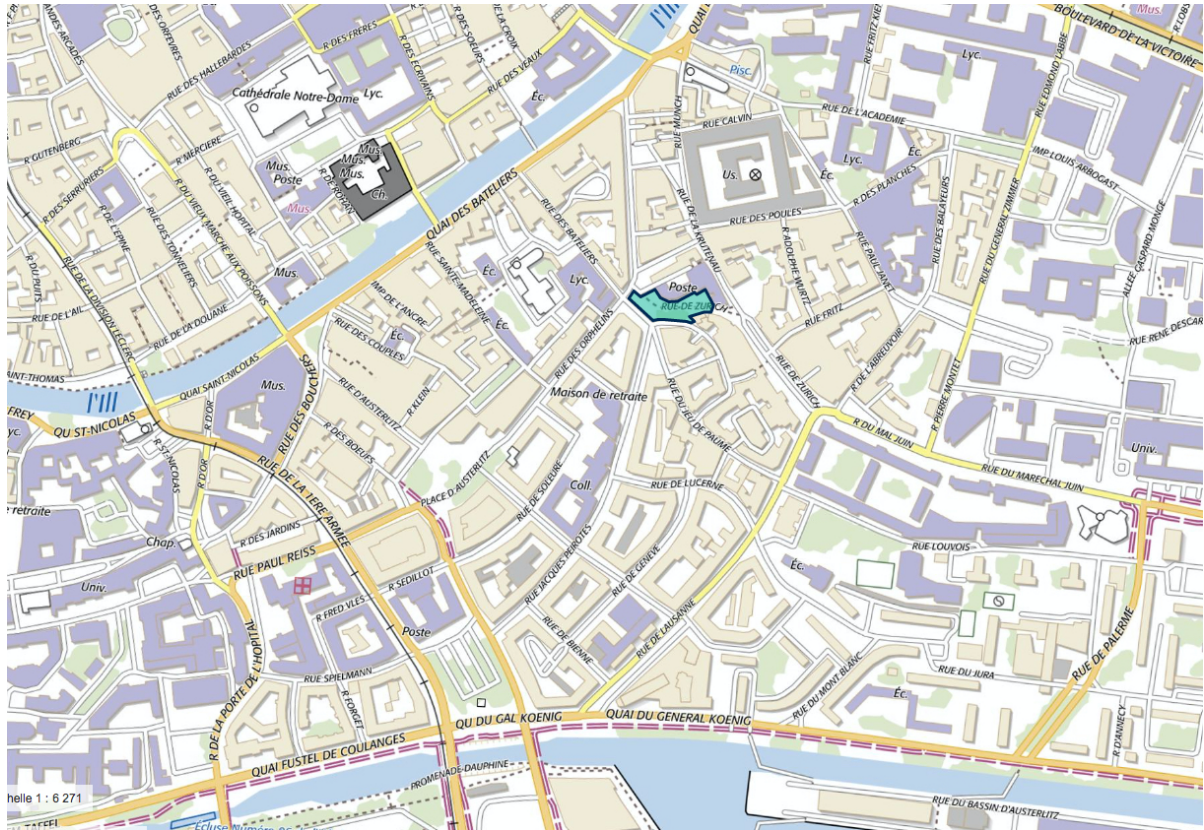
Distance du réseau :

Un poteau d'incendie se trouve sur le site du chapiteau principal.

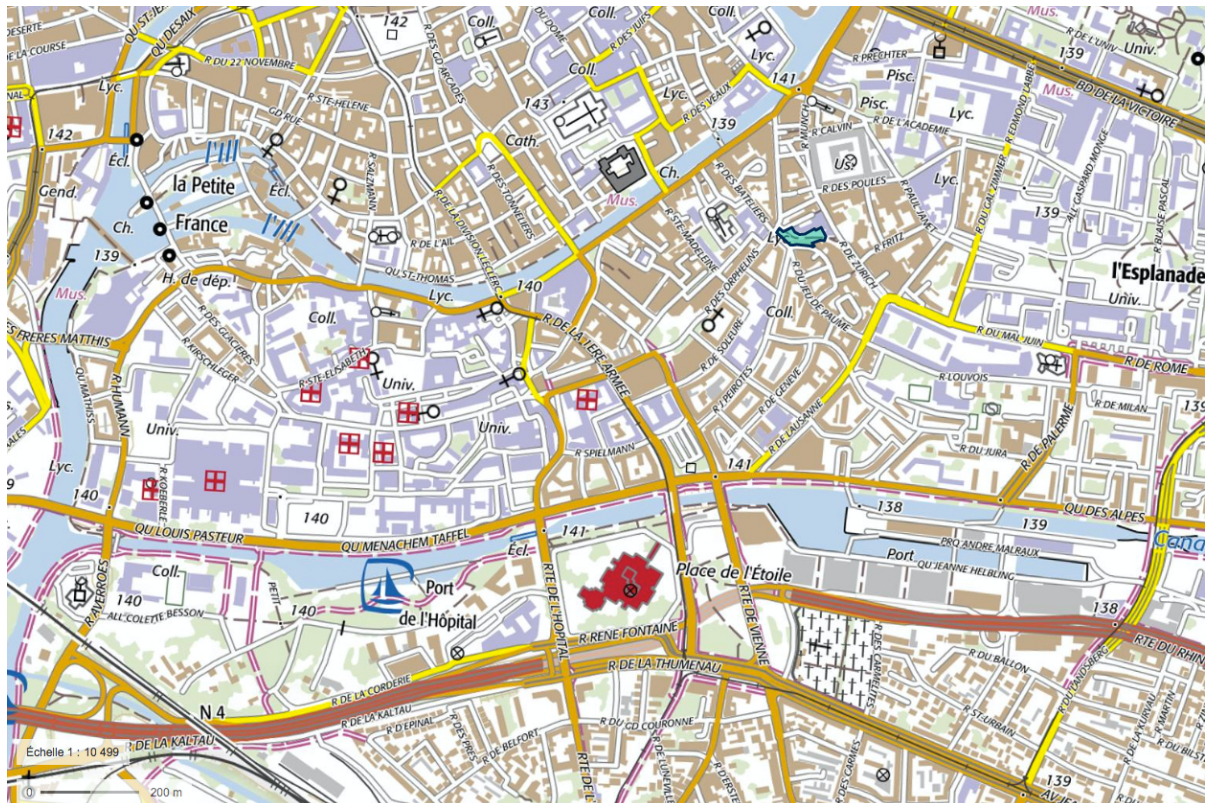


Annexes

Plan de situation



Plan de situation Zoom



Kbis PRESTIGE SECURITE

Greffé du Tribunal d'Instance de Strasbourg
REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX

N° de gestion 2016B00393

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 20 février 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	818 300 154 R.C.S. Strasbourg
Date d'immatriculation	22/02/2016
Dénomination ou raison sociale	PRESTIGE SECURITE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée à associé unique
Capital social	1 000,00 Euros
Adresse du siège	14B rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg
Durée de la personne morale	Jusqu'au 21/02/2115
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2016

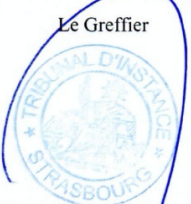
GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	LMAIMOUNI Anas
Date et lieu de naissance	Le 03/07/1989 à Strasbourg (67)
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	9 rue Ambroise Paré 67200 Strasbourg

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	14B rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg
Activité(s) exercée(s)	Surveillance gardiennage sécurité.
Date de commencement d'activité	04/02/2016
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT



COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE EST

**Extrait individuel de la décision
n°CAR-E1-2017-05-05-A-00049597
portant délivrance d'une carte professionnelle**

Monsieur Islam JERJIR
10, rue de Marlenheim
67000 STRASBOURG

La Commission locale d'agrément et de contrôle Est,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 15/03/2017, par Monsieur Islam JERJIR, né(e) le 03/09/1990 à STRASBOURG - 67, en vue d'obtenir une carte professionnelle ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur justifie de son aptitude professionnelle ;

Considérant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle, inscrite au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions considérées ; qu'en outre, il ressort de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas manifesté un comportement ou commis des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une carte professionnelle comportant le numéro **CAR-067-2022-05-05-20170131955** est délivrée à Monsieur Islam JERJIR, né(e) le 03/09/1990 à STRASBOURG - 67.

Article 2 : Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance humaine ou électronique

Article 3 : La présente carte professionnelle est valable 5 ans, du 05/05/2017 au 05/05/2022.

Fait à Metz, le 05/05/2017

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Est
Le Président

Scanned by CamScanner



EXTRAIT DE REGISTRE DE SECURITE N°S-67-657

Référence : arrêté du 23 janvier 1985 modifié (article CTS 30 §2),

Date de validité : 13/02/2025 (Rapport n°230214si)

Registre de sécurité délivré le : 05/05/1998

Critères climatiques d'évacuation : Vitesse du vent : 100km/h épaisseur de neige : 4 cm

Propriétaire : Société ESPACE COUVERT Représentant : M. Johannes EGGER
Adresse : 1 rue de l'Embranchement 67116 REICHSTETT
Tel : 03 90 29 04 04 e-mail : laurent.frigout@espace-couvert.com

Identification de l'établissement :

Fabricant Ossature : WALTER Matériaux : ALU Bâches : WALTER
Portée : 10m Travée : 5m Haut : 3m Nombre travées : 506 S² Totale : 25300 m²
9m 3 10 450 m²
8m 3 130 5200 m²
6m 3 166 4980 m²
5m 3 34 850 m²

Nom du modèle : TRADITIONNELLE

Classement de réaction au feu de la toile :

Localisation	Fabricant	N° PV	Couleur	LABO	Date	Class ^{me}	Durabilité
Toit/rideaux	FERRARI	CM-20-P-073	Tous coloris	FCBA	28/8/2020	M2	Non limité
Toit/rideaux	FERRARI	20-01031L	Divers	IFTH	8/7/2022	M2	Non limité
Toit/rideaux	RENOLIT	P221223-DE/2	Transparent	LNE	20/6/2022	M2	Non limité
Toit/rideaux							Non limité

Effectif admissible :

Type(s) d'activité(s)	Calcul effectif	Effectif maximal admissible
toutes	3 pers/m ²	75900

Références du rapport de solidité (si > 300 personnes) : VERITAS STB 786019 du 1 mars 1990 + Courrier BR/WALTER/DC/MP du 20/08/1998

Vérifications techniques propres à l'établissement * :

A Renseigner si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé à chaque nouvelle implantation. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Equipement	Oui/non *	Organisme/Techn compétent	Ref (PV, nom...)	Date
Electricité (org agréé)				
Electricité (techn comp)				

SCHEMA/PHOTO :

DESCRIPTIF :

Configurations de montage possibles : Unique

Contreventement : travées d'extrémité avec un maximum de 5 (ø5mm) travées libres

Bracon : Non

Plancher même fournisseur : oui ☐ non ☒

Profilés : 125x75x3mm ; 60x60x3mm ; 0mm

Valeurs liaisonnement kg	Ancrage 10/9/8/6/5m	Lest 10/9/8/6/5m
Coeff sécu	1,7	1,65
Poteaux CV extrémité	1185/ 1105/975/830/775	1145/1073/945/805/750
Poteaux courants	1160/1005/975/830/775	1120/975/945/805/750
Poteaux pignons	440/722/355/210/-	425/701/345/195/-



FICHE TECHNIQUE CHAUFFAGE AU FIOUL ITA75

Le chauffage au fioul ITA75 est un générateur de chaleur à air pulsée. Ce modèle est parfaitement adapté pour le chauffage des chapiteaux. Son autonomie est de 16 heures. Un thermostat d'ambiance, une cheminée et adaptateur jerrican sont inclus.

Dimensions (L x l x H) / poids : 216 x 65 x 98 mm / 131 kg

Ampérage : 4 A / 230 V

Consommation fioul max : 7 L / heure

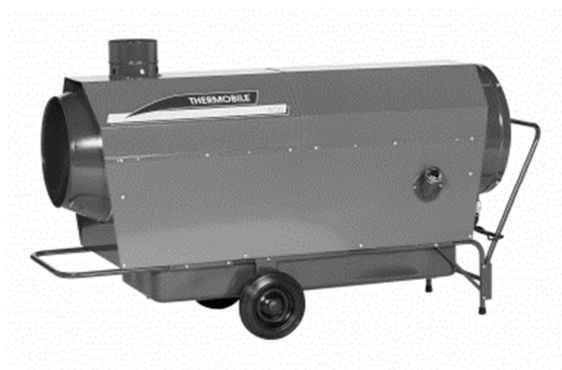
Capacité réservoir : 120 L

Réglage puissance	Chapiteaux*
1 = 70KW	~250 m ²

Espace chauffé :

* ces informations sont données à titre indicatif pour un delta de température de 18°C. La température ressentie dépendra de la température extérieure et de l'environnement général mais également du volume d'air à chauffer, donc des dimensions du chapiteau et de sa hauteur (voir exemple ci-dessous).

Exemple : nous préconisons 1 chauffage au fioul ITA75 pour 1 structure de 15 x 15 m H3 ou 1 structure de 10 x 25 m H3 pour un delta de température de 18°C.



Sujet : CAEP 1135 - Paye ton Noël

De : SCHALLON Amandine <Amandine.SCHALLON@strasbourg.eu>

Date : 13/09/2023, 12:06

Pour : "jeremie@pelpass.net" <jeremie@pelpass.net>

Copie à : MUTZIG Camille <Camille.MUTZIG@strasbourg.eu>, CARAYON Marianne <Marianne.CARAYON@strasbourg.eu>, SCHNEIDER-ADAM Véronique <Veronique.SCHNEIDER-ADAM@strasbourg.eu>, DIDIER Olivier <Olivier.DIDIER@strasbourg.eu>, _Sirac <SIRAC@strasbourg.eu>, _Police du bâtiment - Département ERP <PoliceDuBatiment-ERP@strasbourg.eu>, GACK Magali <Magali.GACK@strasbourg.eu>, RABAHI Alain <Alain.RABAHI@strasbourg.eu>, MONHEIT Wanda <Wanda.MONHEIT@strasbourg.eu>

Bonjour,

Le Comité d'attribution de l'espace public (CAEP) s'est réuni jeudi 7 septembre 2023 sous la présidence de M. Guillaume LIBSIG, *Adjoint à la maire en charge de la politique événementielle*.

Après analyse de votre demande et au regard de la nature de votre manifestation, le comité a délivré un **AVIS FAVORABLE sous réserve** pour la mise à disposition du lieu suivant :

Lieu(x) :	Place de Zurich
Date(s) :	Du vendredi 8 au dimanche 10 décembre 2023
Intitulé de la manifestation :	Paye ton Noël #17
Référence du dossier (à rappeler dans toute correspondance)	CAEP 1135

Réserves :

- Respect des dispositions législatives et réglementaires qui seront en vigueur à la date prévue de votre événement
- Garantir la bonne sécurité de l'événement eu égard aux normes Vigipirate en vigueur
- Sous réserve de l'évolution sanitaire
- Respect du dimensionnement annoncé de la manifestation
- Branchements électriques à la charge de l'organisateur via l'Es
- Respect des prescriptions de l'arrêté municipal relatif au chapiteau
- Information riverains à effectuer via Yavuz YILDIZ ☎ : 03 68 98 91 38 📞 : 06 83 77 23 82



L'avis délivré par le CAEP ne vaut pas accord définitif. L'accord définitif sera délivré sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au bon déroulement de votre manifestation et du respect des réglementations en vigueur.

À cet effet, vous trouverez en fichier joint la fiche récapitulative des démarches à effectuer si besoin.

Rappel : « Toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (Art L.2125-1 Code général de la propriété des personnes publiques) »

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service Domaine Public par mail à l'adresse suivante :

src_odp_ot@strasbourg.eu

Cordialement,

Amandine SCHALLON
Instructrice

.....
Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction Evénements et Vie Associative
Département Relation à l'Usager
1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex
.....

Tél : 03.68.98.50.00
Poste : **82036**



Ce message est établi à usage exclusif de son destinataire.
Toute utilisation ou diffusion, partielle ou totale, doit être préalablement autorisée.

Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée.
L'expéditeur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié ou falsifié.

Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire et d'avertir l'expéditeur.

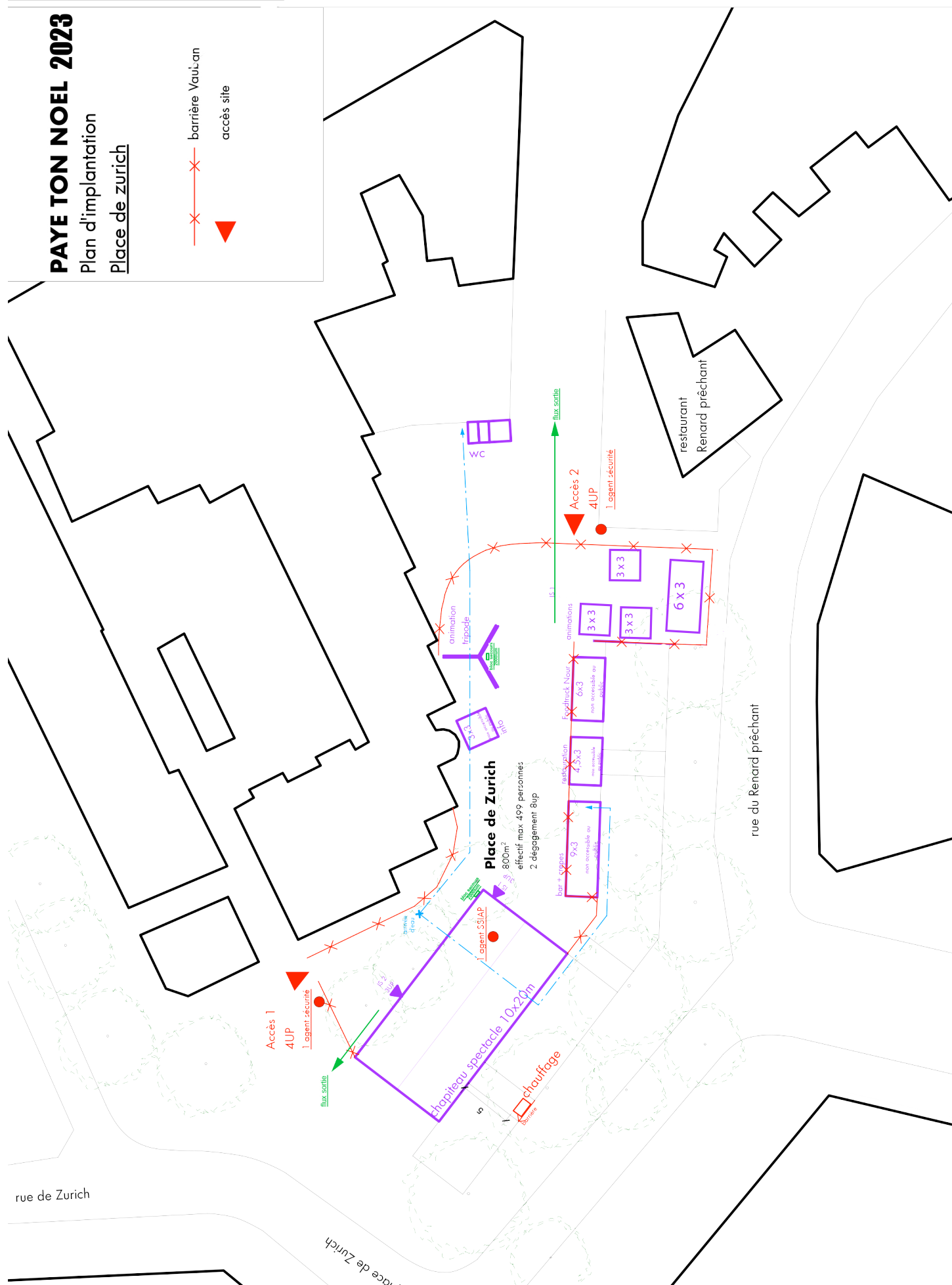
Ville et Eurométropole de Strasbourg

— Pièces jointes : —

Organiser-evenement_Guide-demarches.pdf	1,8 Mo
Fiche récapitulative des démarches administrativesMàJ16_6.pdf	132 Ko

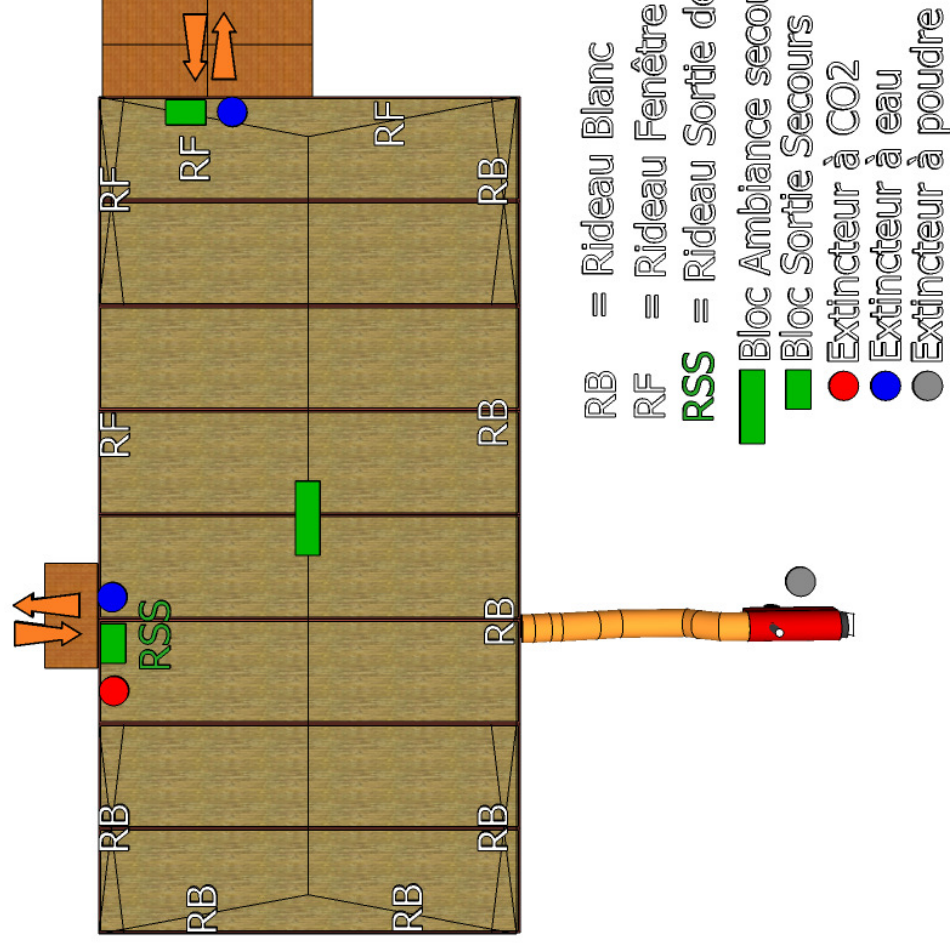
Place de zurich

barrière Vauban

[accès site](#)

Implantation chapiteau de 10x20 m – Pelpass Strasbourg

Coté immeubles





APPLICATIONS

Agricole

- Chauffage des étables, entrepôts et ateliers.
- Séchage des produits de récolte.
- Protection des bulbes sans risque de production d'éthylène.

Horticole

- Chauffage des serres et tunnels plastiques sans risque de production de CO.
- Chauffage des aires de tri.

Bâtiment

- Chauffage et séchage des aires de construction et des bâtiments neufs.

Industriel

- Chauffage des locaux recevant du public, entrepôts, ateliers et magasins.

Chauffage de tente

- Cette gamme est parfaitement adaptée pour le chauffage des chapiteaux, salles des fêtes, halls d'exposition, magasins, salles de sports, etc.

DETAILS TECHNIQUES | DIMENSIONS ET POIDS

1 kW = 860 Kcal/h 1 kW = 3413 Btu/h 1 kW = 3,6 MJ/h 1 Kg = 1,2 l/h

MODÈLE	Puissance (kW)	Consommation fioul max. (l/h)	Débit d'air chaud max. (m³/h)	Contre pression max. vent (mm CE)	Capacité de réservoir (l)	Amperage (A) 230 V	Cône de sortie Ø (mm)	Raccordement de la cheminée Ø (mm)	Prise pour thermostat	CODE INFORMATIQUE
ITA 30	24,8	2,4	1.100	100	40	1,2	300	150	Oui	41.300.000
ITA 30 TH	24,8	2,4	1.100	100	40	1,2	300	150	Oui	41.300.600
ITA 35	24,8	2,4	1.500	150	40	1,3	300	150	Oui	41.350.000
ITA 35 TH	24,8	2,4	1.500	150	40	1,3	300	150	Oui	41.350.600
ITA 45	45,1	4,5	3.000	200	80	3,3	400	150	Oui	41.404.000
ITA 45 TH	45,1	4,5	3.000	200	80	3,3	400	150	Oui	41.404.600
ITA 75	70	7,0	3.800	200	120	4,0	400	180	Oui	41.750.000
ITA 75 TH	70	7,0	3.800	200	120	4,0	400	180	Oui	41.750.600
ITAS	(sans réservoir) disponibles sur demande									

Dimensions monté (cm)							Dimensions emballage compris (cm)				
A	B	C	D	E	F	KG	L	B	H	KG	
ITA 30/35/30 TH/35 TH	120	-	-	125	49	69	58	129	52	85	76
ITA 45/ 45 TH	150	-	-	163	62	90	105	173	68	105	130
ITA 75/ 75 TH	170	-	-	216	65	98	131	186	69	117	158

